

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°DC2020/29

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 83

Votants : 92

POUR : 92 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt-quatre février deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 17/02/2020

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine ; COURAULT Josette ; FOURCART Marie Hélène ; HERBAY Christelle ; JACQUET Ghislaine ; LESUEUR Patricia ; MERCIER Agnès ; PAYEN Françoise ; PIEROT Chantal ; RAULIN Suzanne ; ROGER Magali ; THOMAS Andrée ; VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude ; ALBAUD Gilles ; BARRE Régis ; BEBIN Patrick ; BESANCON Tony ; BIENVENU Bernard ; BOIZET Guy ; BOUILLON Daniel ; BOUILLON Jacques ; BOUILLON Mathieu ; BOXEBELD Pascal ; BROUILLON Patrick ; CANIVENQ Roland ; CANNAUX Francis ; CARPENTIER Dominique ; CARRE Joel ; CARTELET Michel ; DANNEAUX Dominique ; DEBOURCES Claude ; DEFORGE Pierre ; DEGLAIRE Gérard ; DEMISSY Pierre ; DUGARD Yann ; ETIENNE Philippe ; FERON Patrice ; FLEURY Vincent ; FRANCAUX René ; GIRONDELOT Bernard ; GODART Olivier ; GROSSELIN Jacques ; HAULIN Bertrand ; HUREAU Benoit ; JUILLET Bruno ; LAHOTTE Hervé ; LAMY Dominique ; LANTENOIS Jacques ; LAURENT CHAUVET Pierre ; LEJEUNE Gilles ; LEONI Alain ; LOUIS Jean Marc ; MALVAUX André ; MALVAUX Frédéric ; MANCEAUX Christophe ; MASSON Jean Philippe ; MATHIAS Frédéric ; MEENS François ; MEIS Claude ; MIELCAREK Christian ; MOUTON Francis ; MULLER Jean Claude ; NIZET Daniel ; NIZET Jacky ; OUDIN Hubert ; PAYEN Guy ; PHILIPPE Ludovic ; PIC Jean Yves ; PIERSON Florent ; POTRON Francis ; RACOUR Patrick ; RATAUX Frédéric ; RAULET Olivier ; RENARD Damien ; RICHELET Jean Pol ; SIGNORET Francis ; SINGLIT Benoit ; THIERION Vincent ; THIERY Pierre ; VAIRY Lionel ; VALET Bruno ; VERSSTUFT Ghislain.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit ; Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir à M. MATHIAS Isabelle ; M. COLSON Dominique donne pouvoir à M. HAULIN Bertrand ; M. CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. BOIZET Guy ; M. HULOT Christian donne pouvoir à M. JUILLET Bruno ; M. LESOILLE Patrick donne pouvoir à M. BOUILLON Daniel ; M. OUDIN Denis donne pouvoir à M. OUDIN Hubert ; M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; M. ROBIN Dominique donne pouvoir à M. FLEURY Vincent.

OBJET : EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – MAISONS DE SANTE
PLURIPROFESSIONNELLE

Vu l'article 1382 C bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale occupés à titre onéreux par une maison de santé pendant une durée de 20 ans.
- Fixe le taux de l'exonération à 100 %
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Président,

Francis SIGNORET